

# CSA Conseil suisse des aînés

20.09.2018

## **Résolution: les coûts de la santé doivent baisser !**

Depuis plus de 20 ans, l'explosion des coûts de la santé est un problème récurrent dans notre pays. Il n'est pas acceptable que les primes d'assurances maladie augmentent en moyenne de 4% par an.

A l'occasion d'une manifestation publique organisée par le CSA à Coire sur le thème "de l'explosion des coûts de la santé", les participants ont approuvé la résolution suivante:

1. Les inconvénients pour les prestataires de services doivent être éliminés. La Confédération et les cantons doivent mieux exercer leur devoir de contrôle, comme le prescrit la loi sur l'assurance maladie.
2. Les assureurs maladie, de concert avec le Conseil fédéral (Tarmed), doivent mieux préciser quels services sont nécessaires et efficaces, notamment ceux des médecins spécialistes.
3. Le prix des médicaments en Suisse doivent être abaissés au niveau de nos pays voisins.
4. Les mesures de promotion de la santé doivent être élargies.
5. Les différences de financement des traitements doivent être éliminées. La pratique de la prise en charge des coûts doit être la même pour les traitements ambulatoires comme pour les traitements hospitaliers, y compris Spitex et les maisons de retraite.

Coire, le 20 septembre 2018